

La

Semaine Religieuse

DE
Québec

VOL. XXII

Québec, 5 février 1910

No 26

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V.-A. HUARD

SOMMAIRE

— o —

Calendrier, 401. — Les Quarante-Heures de la semaine, 401. — Le règlement du Carême, 402. — Pour la famille pontificale, 403 — Un vol légal, 403. — Le Cardinal Satolli, 403. — Les amis et la famille au ciel, 405. — Curés canonisés ou béatifiés, 409. — Bilan géographique de l'année 1909, 410. — Bibliographie, 413.

Calendrier

— o —

6	DIM.	vl. b	Quinquagésime. Sol. de la Purification. Bénéd. des cierges
		(a)	(vl.) Messe de la Purification (b.) <i>Kyr.</i> 2 cl. Cierges allumés à l'Évangile et depuis la Consécration jusqu'à la Communion. II Vêp., mém. du suiv. et du dim. seulement.
7	Landi	b	S. Romuald, abbé.
8	Mardi	b	S. Jean de Matha, confesseur.
9	Mercre.	vl	Les Cendres. <i>Kyr.</i> des fêtes. (Fête légale.)
10	Jendi.	b	Ste Scholastique, vierge.
11	Vend.	r	Ste Couronne d'épines de N.-S. J.-C., <i>Abi. maj.</i>
12	Samd.	b	Les VII SS. Fondateurs des Servites (11).

(a) Quand il y a deux couleurs, la première est pour les messes basses, et la seconde pour la messe solennelle.

Les Quarante-Heures de la semaine

— o —

6 février, Saint-Roch de Québec. — 8, Couvent de Saint-Gervais. — 10, Couvent du Cap-Saint-Ignace. — 12, Hôtel-Dieu de Lévis.

Le règlement du Carême

(Extrait de la Circulaire du 8 décembre 1909.)

— o —

En vertu de l'Indult apostolique du 27 janvier 1903, le règlement du prochain Carême sera le même que celui de l'année dernière :

1° Tous les dimanches, même celui des Rameaux, seront gras ;

2° Tous les lundis, mardis, jeudis et samedis, excepté le samedi des Quatre-Temps et le Samedi-Saint, tout le monde pourra faire le principal repas en gras. Et ces jours-là, les personnes non soumises à la loi du jeûne, ou légitimement empêchées ou dispensées de jeûner, pourront faire gras aux trois repas ;

3° Les autres jours, c'est-à-dire les mercredis, les vendredis, et les deux samedis exceptés plus haut, seront maigres ;

4° Le jeûne devra être observé tous les jours du carême, excepté les dimanches ;

5° Les jours où il est permis de faire gras, personne ne peut manger de la viande et du poisson au même repas, et cette défense s'étend à tous les jours de jeûne de l'année, ainsi qu'à tous les jours de carême.

... Pour compenser les faveurs que le Souverain Pontife leur accorde en adoucissant la loi de l'Église, les fidèles devront faire une aumône proportionnée à leurs moyens. C'est pour cela que j'ai déjà recommandé de placer dans toutes les églises et chapelles un tronc spécialement destiné à recevoir ces aumônes du carême. Vous exhorterez vos paroissiens à y déposer de généreuses offrandes, qui seront employées au bénéfice de tant d'œuvres qui sollicitent protection. Ce sera pour eux un moyen de réparer le mal que font commettre les folles dépenses du luxe et de l'ivrognerie.

Ces aumônes devront être transmises à Mgr Têtu, procureur de l'Archevêché, dans la quinzaine de Pâques.

† L.-N., Arch. de Québec.

— • • • —

Pour la famille pontificale

— o —

Le volume annuel de la *Gerarchia Cattolica* vient de paraître. Il contient cet avis : « Les personnes qui font partie de la famille pontificale, c'est à-dire les dignitaires de la cour pontificale, ecclésiastiques ou laïques, devront chaque année, avant la fin de novembre, faire connaître leur résidence à la Direction du Bulletin officiel du Saint-Siège, au palais de la Chancellerie à Rome. Nous sommes autorisés à dire que, faute de se conformer à cette disposition, on sera considéré comme cessant d'appartenir à la famille pontificale ».

D'après le correspondant romain du *Tablet*, la Famille pontificale comprend, entre autres dignitaires, les archevêques et évêques assistants au Trône pontifical, et les diverses classes de prélats et de camériers.

Un vol légal

— o —

Il n'y a guère qu'un pays aujourd'hui où le vol légal peut se pratiquer ; et c'est malheureusement la France qui est ce pays.

Nous avons dit, à l'époque de l'événement, que M. Féron-Vrau avait dû racheter le matériel de la Maison de la Bonne Presse, à Paris, que les arrêts judiciaires lui enlevaient après qu'il l'avait déjà payé à ses premiers propriétaires.

De même, en ces derniers mois, les tribunaux l'ont dépouillé du titre même de la *Croix* et des autres publications de la Bonne Presse, dont il avait fait antérieurement l'achat et le paiement, et il a dû le racheter au prix de 181 000 francs.

Il suffit de faits comme ceux-là — et l'on pourrait en citer bien d'autres — pour juger de ce qu'est devenue la justice dans notre ancienne mère patrie.

Le Cardinal Satolli

— o —

Le cardinal Francisco Satolli naquit le 21 juillet 1839 à Marciano, bourgade de l'Ombrie dans le diocèse de Pérouse.

Ses parents étaient de modestes cultivateurs. A douze ans, il fut admis au séminaire de son diocèse natal.

Au séminaire, le jeune clerc se signala bientôt par son intelligence et son zèle extraordinaire de travail. Il eut pour professeur de philosophie le Père Giuseppe Pecci, de la Compagnie de Jésus, devenu ensuite cardinal, frère du Pape Léon XIII.

Ses études théologiques une fois terminées, Francisco Satolli fut ordonné prêtre par Mgr Pecci, évêque de Pérouse, le futur Pape Léon XIII, qui l'envoya exercer son ministère sacerdotal dans trois humbles paroisses de l'Ombrie. Puis Léon XIII, arrivé au Pontificat, lui confia deux chaires de philosophie et de théologie ; l'une au Collège urbain de la Propagande et l'autre au Séminaire romain de Saint-Apollinaire. Après qu'il eut occupé avec distinction pendant quelque temps cette double charge, Léon XIII le nomma recteur du Collège grec ruthène, d'où il passa en 1886, comme président, à l'Académie des nobles ecclésiastiques de la place de la Minerve, le collège des futurs prélats-diplomates.

Lorsque le Pape Léon XIII jugea nécessaire d'instituer une Délégation apostolique aux Etats-Unis de l'Amérique, son choix tomba sur Mgr Satolli. Il le nomma, le 1^{er} juin 1888, archevêque de Lépante et délégué apostolique.

Le prélat partit pour Washington et rayonna de là dans les plus importants des Etats de la Grande République américaine. Il y rencontra de nombreuses difficultés ; mais à force de zèle et d'énergie, il y obtint des résultats consolants, surtout sur le terrain de la question des écoles, où toutes les divergences furent écartées grâce à sa perspicacité.

Pour le récompenser des services rendus à l'Eglise, Léon XIII l'appela, au Consistoire du 29 novembre 1895, dans le sénat de l'Eglise, avec le titre de *Santa Maria in Ara Coeli*. Le nouveau cardinal reçut la barrette à Washington par les mains de S. Em. le cardinal Gibbons, archevêque de Baltimore, primat des Etats-Unis.

Sur la demande de Léon XIII, le nouveau cardinal resta encore quelque temps à son poste si difficile.

Lorsqu'il rentra à Rome, Léon XIII le nomma préfet de la Congrégation des Etudes. En cette qualité, il présida la commission chargée de l'examen des Instituts dépendant de la

Propagande; en même temps, il devint président de l'Académie des études thomistes.

Le siège suburbicain de Frascati étant devenu vacant, il opta pour ce siège, le 22 juin 1903, et occupa, dans le Collège des cardinaux-évêques, le cinquième rang.

Le défunt cardinal fit partie de plusieurs Congrégations et commissions pontificales, entre autres, des commissions des études bibliques et de la codification du droit canonique.

Au Conclave, d'où Pie X est sorti Pape, le cardinal Satolli joua un rôle important. On dit que, la veille du scrutin définitif, il triompha des scrupules et de l'hésitation du patriarche de Venise et le décida à consentir à son élection au Souverain Pontificat.

L'an dernier, Son Eminence fit un voyage en France. Elle passa quelques jours à Lourdes, à l'occasion du jubilé des Apparitions. Puis Elle visita plusieurs villes métropolitaines de France. Mais à son retour le cardinal ressentit les premières atteintes de néphrite et fut s'aliter à Milan; depuis cette époque, son état de santé laissait beaucoup à désirer. Son Eminence habitait à Rome le Palais apostolique du Latran.

Le cardinal occupait au Sacré-Collège le 17^e rang d'après son entrée, et le 24^e d'après son âge. H.-G. FROMM.

LES AMIS ET LA FAMILLE AU CIEL

(Suite.)

— o —
c) Les amis au ciel

Saint François de Sales. «Tous les bienheureux se connaîtront les uns les autres, un chacun par leur nom, ainsi que nous le fait connaître l'évangile de ce jour. . . Mais si cela est ainsi, quel contentement recevrons-nous en voyant ceux que nous avons si chèrement aimés en cette vie! et les amitiés saintes, comme elles auront été commencées pour Dieu en cette vie, elles se continueront en l'autre éternellement. »

Saint François-Xavier. Les admirables lignes suivantes, en même temps qu'elles nous prouvent combien l'âme de saint François-Xavier était affectueuse, et par suite combien la sainteté la plus haute est compatible avec l'amitié la plus tendre,

nous montrent aussi qu'aux yeux de ce grand Saint, le ciel, loin de tuer la joie des affections humaines, y met le comble. Il écrivait du fond de l'Orient à son père et ami, saint Ignace de Loyola : « Vous dites, dans l'excès de votre amitié pour moi, que vous désireriez ardemment me voir encore une fois avant de mourir. Ah ! Dieu seul, qui voit l'intérieur de nos cœurs, sait quelle vive et profonde impression a faite sur mon âme ce doux témoignage de votre amour pour moi. Chaque fois que je me le rappelle, et cela m'arrive souvent, mes yeux se remplissent de larmes involontaires ; et si l'idée délicieuse que je pourrais vous embrasser encore une fois vient se présenter à mon esprit, . . . je me trouve un instant surpris par un torrent de larmes que rien ne peut arrêter . . . Je prie Dieu que, si nous ne devons pas nous revoir ici-bas, nous jouissions ensemble dans l'heureuse éternité du repos qu'on ne peut trouver en cette vie . . . C'en est fait, nous ne nous verrons plus sur la terre autrement que par lettres ; mais dans le ciel, ah ! ce sera face à face ! Et alors comme nous nous embrasserons ! »

Saint Grégoire de Nazianze était persuadé, lui aussi, que son amitié pour saint Basile reflleurirait au ciel immortelle et plus douce. Il salue son ami ; il se le représente l'accueillant dans la gloire, lui montrant les splendeurs du bienheureux séjour . . . (Éloge funèbre de saint Basile.)

Saint Bernard, parlant d'un de ses amis, dit : « Il était mien durant la vie, il sera mien après sa mort et je le reconnaitrai dans la patrie. » Dans le panégyrique de saint Victor, il dit encore : « Ce n'est pas une terre d'oubli que l'âme de Victor habite. Est-ce que le séjour céleste endureit les âmes qu'il reçoit ou les prive-t-il de la mémoire, ou les dépouille-t-il de la pitié ? Mes frères, la largeur du ciel dilate les cœurs et ne les rétrécit pas, réjouit les esprits et ne les dissipe pas, ne diminue pas les affections mais les étend. Dans la lumière de Dieu la mémoire est rassérénée et non obscurcie ; dans la lumière de Dieu on apprend ce qu'on ignore, on ne désapprend pas ce que l'on sait. »

d) Les parents au ciel

1° *Les frères.* — *Saint Ambroise* a écrit des pages touchantes

sur son frère Satyrus. Il le prie de ne pas le laisser languir sur la terre, de l'attirer au plus tôt dans le séjour glorieux où ils se réjouiront éternellement ensemble.

Nous avons déjà vu *saint Bernard* invoquer son frère Gérard et tressaillir à la pensée de se réunir un jour à lui.

2° *Les parents et les mères.* — *Sainte Thérèse* : « Je m'arrête souvent à cette pensée : Lorsque des enfants goûteront au ciel les joies éternelles et s'en verront redevables à leur mère, par quelles actions de grâces ne lui témoigneront-ils pas leur reconnaissance, et de quel redoublement de bonheur le cœur de cette mère ne se sentira-t-il pas tressaillir à l'aspect de leur félicité ! »

Saint Théodore Studite a écrit plusieurs lettres de consolation à des parents qui avaient perdu des enfants, et toujours il leur donne l'assurance qu'ils retrouveront un jour ces bien-aimés dans l'allégresse. Il écrivait à un père : « Vos enfants ne sont pas perdus pour vous ; ils demeurent sains et saufs ; quand vous serez parvenu au terme de la vie, vous les reverrez joyeux et tressaillants d'allégresse. » — Ce même Saint a fait un éloge de sa mère et il y exprime souvent la joie qu'il aura de la revoir. « Mère vénérable et très regrettée, s'écrie-t-il, où nous as-tu laissés ! En quel lieu as-tu été transportée ? Je sais bien que tu es là d'où la douleur et le chagrin sont bannis ; là où sont aussi nos frères communs que tu as tant regrettés et avec qui tu désirais tant te trouver réunie. »

La liturgie. Dans la messe des morts, le prêtre peut dire une oraison pour le repos de l'âme de son père et de sa mère, . . . et il y demande de revoir ses parents et de partager leur félicité : *Meque eos in æternæ charitatis gaudio fac videre ; . . . me cum illis gratia tua coronet æterna.*

3° *Les époux.* — Notre-Seigneur a dit : *Quod Deus conjunxit homo non separet.* Que l'homme ne sépare pas ce que Dieu a uni. Eh bien ! Dieu semble s'être imposé à lui-même cette loi. Il ne veut pas séparer dans l'éternité ceux qu'il a unis sur la terre . . . Ici encore le témoignage des saints est unanime. Ils nous disent qu'ils vivront au ciel comme des anges ; c'est l'expression même de Notre-Seigneur : *Neque nubent, neque nubentur, sed erunt quasi angeli in celo.* Le plaisir des sens sera banni, mais l'union et l'ivresse des cœurs régnera. Ce

sera une intimité mille fois plus parfaite que sur la terre : une joie d'autant plus doucement goûtée que l'on sera sûr de ne pas la perdre.

Tertullien. « Dans la vie éternelle Dieu ne séparera pas plus ceux qu'il a unis qu'il ne permet leur séparation dans cette vie inférieure. La femme appartiendra à son mari, et le mari possédera ce qu'il y a de principal dans le mariage : le cœur. »

Saint Jérôme écrit à une veuve : « Regardez votre Lucinius comme un frère, mais réjouissez-vous de ce qu'il règne avec Jésus-Christ. Victorieux et sûr de sa gloire, il vous regarde du haut du ciel, il vous soutient dans vos peines, il vous prépare une place auprès de lui, avec ce même amour et cette même charité qu'il avait jadis pour vous. . . »

Saint Augustin écrit aussi à une veuve. Il lui dit qu'elle n'a pas perdu son mari, mais qu'elle l'a seulement laissé partir avant elle pour le terme où elle doit le rejoindre, qu'alors elle le connaîtra et par suite l'aimera mille fois mieux.

Saint Chrysostome a écrit de belles pages pour une jeune veuve. Il lui promet qu'elle retrouvera un jour celui qu'elle pleure : « Si vous désirez voir votre mari, si vous voulez jouir de votre mutuelle présence, faites briller en vous la même pureté de vie qui brillait en lui et soyez assurée de parvenir ainsi au même cœur angélique où il est parvenu lui-même. Vous habiterez avec lui non pas seulement cinq ans comme sur la terre ni pendant vingt, cent, mille, deux mille, dix mille et plus d'années, mais pendant des siècles sans fin. Vous retrouverez alors votre mari, non plus avec cette beauté qu'il avait ici-bas, mais avec une beauté plus grande, une splendeur qui surpassera les rayons du soleil. . . » Il lui conseille de se résigner en lui rappelant que la séparation sera courte, et d'imiter les vertus dont le défunt avait été le modèle.

Saint Théodore Studite écrit à une veuve : « Le Dieu qui vous a tirée du néant pour vous donner l'existence et qui vous a conduite à un âge florissant pour vous unir à un homme illustre, saura bien vous unir à lui encore une fois après la résurrection. Regardez donc son éloignement comme un voyage. Ne vous y résigneriez-vous pas si un roi de la terre l'ordonnait ? Résignez-vous donc puisque c'est le Roi du ciel qui

l'ordonne. Je vous y exhorte, et j'espère que vous posséderez de nouveau votre mari au jour du Seigneur. »

Enfin, mon cher ami, je termine cette trop longue lettre par ces paroles que le même Saint écrivait à un homme éprouvé comme vous l'êtes : « C'est auprès de Dieu que vous avez envoyé avant vous une si digne épouse, n'est-ce pas assez pour votre consolation ? Et qu'est-ce que vous devez chercher maintenant ? Vous devez tâcher de retrouver dans le ciel, au moment fixé par la Providence, cette excellente compagne qui se réjouira avec vous pendant des siècles sans fin, dans la participation de biens ineffables. »

(*L'Idéal*, S. COUBÉ.)

Curés canonisés ou béatifiés

La béatification du vénérable serviteur de Dieu, Jean-Marie Vianney, curé d'Ars, est venue compléter la liste des curés que le XIX^e siècle a vus arriver aux honneurs du culte public. Ce sera en effet le mérite de notre temps, qui a rendu si précaire et si difficile le ministère du prêtre dans les paroisses, d'avoir racheté ce tort particulier, en s'associant à la glorification d'un plus grand nombre de saints curés que tous les âges précédents.

Le siècle qui vient de finir était encore à son début, quand Pie VII élevait sur les autels le Bienheureux Odin Barotto, curé piémontais ; et le seul Pie IX, au cours d'un pontificat plus long, il est vrai, que tous les autres, a décerné les honneurs de la canonisation à cinq curés des Pays-Bas, martyrisés à Gorcum, et ceux de la béatification à trois autres curés, le Bienheureux Jean Sarcander, curé en Bohême et second martyr du secret de la confession, le Bienheureux Thomas Hélye, aumônier de Saint-Louis, puis curé en Normandie, et le Bienheureux Vullerme de Léaval, curé en Piémont, dont la première fête coïncida jour pour jour avec la mort du Pontife qui l'avait glorifié et que Dieu paraît vouloir glorifier à son tour.

Plus récemment, Léon XIII a béatifié coup sur coup plusieurs groupes de martyrs, tant d'Orient que d'Occident ; or, il

a qualifié au moins un d'entre eux du titre de curé, le Bienheureux Antoine Francisco, compagnon du Bienheureux Rodolphe Aquaviva et des autres Jésuites martyrisés à Salsette, dans les Indes. Enfin, nous sommes presque encore au lendemain de la canonisation du très humble et très glorieux curé de Mattaincourt.

Mais peut-être un plus grand mérite de notre temps est-il d'avoir vu plusieurs des curés, nos contemporains, se porter eux aussi à ce degré de vertu que l'Eglise couronne un jour ou l'autre sur ses autels ; et comme il était juste que l'exemple partît du premier curé de la ville et de l'univers, le Vénérable Barthélemy Menochio, évêque de Porphyre et curé des palais apostoliques, sacriste et ami de Pie VII, est déjà depuis des années au nombre des personnages dont la béatification a été entreprise par le Saint-Siège.

Après lui, une mention des plus honorables est due à quelques-uns des apôtres des missions lointaines, qui, comme le Bienheureux Charles Cornay ou le Vénérable Théophile Vénard, ont été arrachés à leurs paroisses ou à leurs districts, pour être conduits en prison et de là au martyre.

A côté de ces héros est venu récemment se placer le Vénérable Jean-Baptiste Guarino, curé de Paterno, près de Naples. Mais un groupe remarquable de curés de notre époque est celui que forment Etienne Bellesini, curé de Genazzano, Vincent Romano, curé d'Herulanum, et Jean-Baptiste Vianney, curé d'Ars.

(Semaine religieuse de Cambrai.)

Bilan géographique de l'année 1909

PAR LE F. ALEXIS-M. G.

— o —

EUROPE

(Suite.)

FRANCE. — Dans la politique générale, la France a pu se dégager des aventures du Maroc, en retirant la plus grande partie de ses troupes, tandis que l'Espagne devait y envoyer les siennes. Ses relations diplomatiques ont été partout à la

paix, même vis-à-vis de l'Allemagne, son adversaire éventuel.

L'année jubilaire de l'*Apparition de Lourdes* s'est terminée le 14 février après un succès remarquable. Le nombre global constaté des pèlerins ou visiteurs a été d'environ 2 300 000 : le nombre des messes célébrées de 94 000, et celui des communions distribuées de près de 1 200 000. Celui des guérisons vérifiées par le Bureau spécial n'est pas publié, mais l'on sait que 624 médecins y ont pris part, comme juges ou témoins.

Le mouvement des pèlerins a donné en cette année, pour les recettes des chemins de fer français, un excédent de 27 millions de francs. La France y a trouvé un supplément de roulement de fonds d'au moins 60 millions, qui a profité au public même le plus indifférent. Est-ce ce résultat qui a empêché le gouvernement de fermer le sanctuaire des miracles de Lourdes, comme il a mis sous séquestre le sanctuaire du Sacré-Cœur, à Paris, lequel pourtant résulte d'un vote de l'Assemblée nationale en 1873 ?

La béatification solennelle de *Jeanne d'Arc*, la libératrice de la France au xv^e siècle, s'est accomplie à Rome le 25 avril par Pie X. Aus-i le sentiment patriotique et religieux des bons Français en a-t-il été grandement réjoui, et de grandes fêtes ont été célébrées dans toute la France, particulièrement à Orléans, Reims, Paris, Rouen et autres lieux témoins des hauts faits ou du martyre de la « Vierge de Domremy ». L'Angleterre elle-même a applaudi à cette béatification, qui est la plus haute consécration de la réhabilitation de la sainte héroïne. Seule, la France officielle s'est abstenue. A Orléans, pendant que cinquante évêques et cent mille fidèles acclamaient le triomphe au ciel de la « libératrice » de la patrie, le gouvernement refusait même le concours traditionnel de l'armée française pour s'associer à la manifestation religieuse ; à peine permit-il aux troupes de la garnison de saluer la statue de Jeanne d'Arc, qui décore la place du Martroy.

Question scolaire. — C'est qu'en effet l'action gouvernementale est toute à la persécution de l'Eglise et travaille à enlever aux catholiques les dernières écoles de leur choix. Les évêques ont adressé à leurs ouailles de pressantes recommandations pour les mettre en garde contre les écoles « neutres », qui généralement sont des écoles « impies » ; ils ont, de

plus, mis à l'index une série d'ouvrages classiques, reconnus comme les plus mauvais. C'était leur droit, au nom même de la liberté d'enseignement, qu'on a prétendu leur accorder par la loi de « Séparation ». Pour soutenir l'école laïque, de nouveaux projets de loi visent à lui accorder le monopole de l'enseignement et à fermer même les écoles primaires privées, qui comptent 1 122 275 élèves, d'après une statistique officielle. Où caser ce million d'élèves ? La construction des locaux nécessaires coûterait plus de 400 millions de francs, à quoi devrait s'ajouter le traitement des titulaires. Et cela pour produire un enseignement obligatoire, dont M. Briand lui-même, ministre, a apprécié le résultat en constatant que « si le nombre des illettrés miliciens fut en 1882 de 14%, il était en 1908 de 25 à 30% », c'est-à-dire qu'il a doublé en 25 ans !

Et l'économie du *budget* ? Celui-ci est en déficit de plus de deux cents millions ; il dépasse les quatre milliards de francs, devenant ainsi, proportionnellement à la population, « l'Himalaya, des budgets du Monde ! » suivant l'expression de M. Poincaré, ancien ministre des Finances.

Pour rétablir l'équilibre, on propose de prélever de nouveaux impôts sur le revenu. Les droits de succession, pour les 430 000 décès de l'année, représentent, d'après M. Leroy-Beaulieu, un actif brut de 6 milliards de francs ; ce qui suppose à la France une fortune publique de 225 milliards. (Allemagne, 200 m., Angleterre, 300 m., Etats-Unis, 350 milliards ?)

D'après le même économiste, la *dépopulation* française s'accroît cette année encore : 20 naissances seulement et 19 décès sur 1000 habitants en France, contre 32 naissances et 18 décès en Allemagne. En conséquence, que devient pour l'avenir le recrutement de l'armée française et quelle figure, comme nombre, celle-ci fera-t-elle en présence de l'armée allemande, qui trouve à se recruter dans une population s'accroissant annuellement de près d'un million d'habitants.

L'armée noire. — Aussi le colonel Mangin propose-t-il dans les armées une forte proportion d'éléments étrangers, en qualité de remplaçants. On prendrait ainsi 200 000 hommes dans les possessions africaines : Arabes et Berbères d'Algérie et Tunisie, Nègres, Sénégalais, Guinéens, Congolais, Malgaches, etc. En temps de paix, 40 000 Nègres serviraient en Algérie-

Tunisie, et autant d'Algériens et Tunisiens passeraient en France. En temps de guerre, 100 000 Arabes et Berbères, avec 100 000 Noirs, pourraient figurer sur les futurs champs de bataille, en Europe même ou dans les colonies.

L'histoire nous donne des exemples de ce système, qui a bien ses mauvais côtés : les Romains, au temps de la décadence, employaient des mercenaires à leur défense ; actuellement l'Angleterre emploie des troupes indiennes dans ses possessions d'Afrique, mais non en Europe.

Grèves. — En mars dernier, une grève étrangement perturbatrice a été, à Paris, celle des employés des postes, télégraphes et téléphones, qui, en moins de trois jours, a laissé en souffrance plus d'un million de lettres et 300 000 dépêches. Bien d'autres villes suivirent cet exemple, et il fallut plusieurs semaines pour rétablir l'organisation des P. T. T.

Le système métrique français, adopté dès 1875 par 13 nations européennes, Angleterre comprise, l'est aussi par les Etats-Unis, le Mexique, le Pérou, le Chili, l'Argentine, l'Uruguay, le Canada et le Japon. On prévoit l'adhésion de la Chine et de la Turquie à cette mesure, aussi favorable aux relations internationales que le sera la généralisation du système horaire basé sur le premier méridien anglais.

Signalons encore le projet d'une réforme, bien modérée, de l'orthographe française, consistant principalement dans ces trois points :

1° Suppression de la consonne inutilement redoublée. Ecrire « honneur » comme « honorer » ; 5° Simplification des groupes « ph, th, ch, rh, y, en f, t, c, r et i ». Ecrire « alphabet, théâtre, anacorete, rétorique » ; 3° Emploi uniforme de « s » comme marque du pluriel. Ecrire des « hibous » et des « étaus », comme des « bambous » et des « landaus ».

(A suivre.)

Bibliographie

— o —

— Depuis longtemps nous voulions mentionner ici plusieurs publications dues à la plume distinguée de Mgr Emard, évêque de Valleyfield, et dont Sa Grandeur a eu la bonté de nous offrir des exemplaires.

C'est d'abord une brochure de 88 pages in-8°, intitulée : *A Londres, à Lourdes, à Rome en l'an de grâce 1908. (Lettres au clergé.)* Valleyfield, 1908. — Il y a là le récit, fort intéressant, élégamment rédigé, des grandes célébrations auxquelles Mgr Emard a eu le bonheur d'assister en 1908 : le Congrès eucharistique de Lourdes, le Cinquantenaire des Apparitions de Lourdes, et le Jubilé sacerdotal de Pie X.

Pour ce qui est des autres publications, nous allons citer, en nous y associant, les appréciations de M. Denault, secrétaire du bureau des Œuvres de l'Action sociale catholique, que nous avons lues sur l'*Action sociale* du 25 janvier :

... « Il s'agit de toute une série de Pastorales de choix, dues à la plume si savante, et pénétrante à la fois, du docteur éclairé et de l'apôtre zélé qu'est S. G. Mgr Emard, le si distingué évêque de Valleyfield.

« De ces Pastorales, huit ont été groupées sous une même couverture, avec le titre suggestif de *Messages*. Cette importante plaquette, de 134 pages, a été joliment imprimée par les presses du *Progrès de Valleyfield*. Elle offre de profondes autant qu'aimables leçons sur la tempérance, traitée au point de vue de tous les fidèles : des chefs de famille ; des maîtres et conseillers ; des hôteliers et aubergistes ; puis, des conseils aux parents », « aux mères de famille », « aux prêtres-éducateurs », et enfin sur la bénédiction paternelle.

« Une autre brochure nous apporte la dernière Pastorale du Jour de l'An, écrite par S. G. Mgr Emard. Elle a trait aux solennités même du Jour de l'An et à leurs enseignements. Elle est datée du 31 décembre 1909. C'est donc un « document social » tout récent.

« Une troisième brochure, enfin, nous fournit le texte du sermon prêché par Monseigneur l'évêque de Valleyfield sur « La femme chrétienne et sa mission sociale » (13 octobre 1909), et de l'allocution du même prélat sur l'« Episcopat, son origine et son œuvre » (26 septembre 1909), deux des plus remarquables monuments de l'éloquence religieuse qui a fait l'honneur du Premier Concile Plénier de Québec.

« Tous ces travaux, est-il besoin de l'affirmer, sont de la plus haute valeur doctrinale, apostolique et sociale »...

— Nous venons de recevoir un opuscule intitulé : *La Poule*

qu'on doit élever dans la région nord-est de la province de Québec, que nous croyons appelé à faire beaucoup de bien.

Dans un temps, en effet, où les éleveurs de poules se font de plus en plus nombreux, ce petit manuel arrive bien à point. Il leur fera connaître la poule qu'ils doivent choisir, les règles à suivre pour son élevage et le plus fort profit qu'elle peut donner.

Recommandable par le fond et la forme, cette brochure de 24 pages in-16 porte l'approbation de M. P.-C. Lacasse, vice-président de l'*Association des Eleveurs de Poules de Québec*, qui a bien voulu lui fournir une préface.

En vente chez l'auteur, M. J.-B. Plante, aviculteur, Stadacona, Québec, au prix de 25 cents l'exemplaire, franco.

(*Le Journal d'Agriculture et d'Horticulture.*)

— *Programme d'études pour groupes ruraux et guide du Conférencier agricole*, par Henri MORO, Jean TERREL, Pierre LASSALE. In-16 de pp. 196. Lyon, *Chronique Sociale de France*, 16, rue du Plat; Vitte, 3, place Bellecour, — et Paris, 14, rue de l'Abbaye. Prix, 1 fr. 50.

Un courant nouveau se dessine parmi les populations rurales. Partout des associations surgissent : syndicats, mutualités, coopératives, assurances, destinés à sauvegarder les intérêts moraux et matériels qu'une indéniable crise menace.

A la tête de ce mouvement, au sein de ces associations, une élite apparaît, dont le rôle grandit, et qui se trouvera bientôt comme l'agent nécessaire de la vie rurale organisée.

Que les jeunes hommes appelés à remplir cette mission doivent y être préparés : c'est ce qui ne fait aucun doute. Qu'il soit possible d'y parvenir : c'est ce que démontrent éloquemment les résultats donnés par les premiers groupes d'études à la campagne.

Mais la formation de l'élite agricole réclame un programme précis et des méthodes éprouvées. Longtemps on fut réduit à quelques données rudimentaires. Voici que, très heureusement, le secrétariat de la *Chronique Sociale de France* vient d'éditer un Programme d'études très complet qui sera l'inspirateur et le guide des groupes ruraux.

Ce programme comporte six parties subdivisées en une série de canevas de conférences : 1° Examen général et local

de la question agricole; 2° La science agricole; 3° La vie du cultivateur; 4° L'association; 5° L'agriculture et la loi; 6° La préparation à l'action rurale. D'abondantes indications bibliographiques, des documents nombreux complètent cet ouvrage dont la grande utilité fera sûrement le succès. R.

—LE BRAHMANISME, par L. DE LA VALLÉE-POUSSIN, professeur à l'Université de Gand. 1 vol. in-12 de 128 pages (Collection *Histoire des Religions*, nos 552-553). Prix : 1 fr. 20. — BLOUD et Cie, éditeurs, 7, place Saint-Sulpice, Paris (VI^e).

Le distingué professeur de l'Université de Gand poursuit dans ce volume la série des exposés qu'il se propose de donner des Religions de l'Inde, dans la série *Histoire des Religions* de la Collection *Science et Religion*.

Dans ces petits volumes très brefs et accessibles à tous, le savant auteur condense le résultat de ses patientes recherches. Il ne s'agit nullement d'une vulgarisation de seconde main, on sent partout l'absolue maîtrise. En un temps où l'étude de l'histoire des religions tend à se répandre, à se populariser, il faut savoir gré à l'auteur d'avoir su se mettre à la portée du grand public sans rien sacrifier des exigences de la science la plus rigoureuse.

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES. Ancien Atelier de Madame Soucy. Mlle Marie Renauld, 154, coin des rues du Roi et Laliberté (ancienne rue de la Chapelle), Saint Roch, Québec Coupe et Confection des Soutanes, Pardessus, etc.

OUVRAGES DE M. L'ABBÉ HUARD

<i>Labrador et Anticosti</i> , 520 pp., carte et grav...	\$ 1.50
<i>Impressions d'un Passant</i> , VIII-366 pp.....	1.00
<i>Traité élémentaire de Zoologie et d'Hygiène</i> , 2 ^e éd., VIII-265 pp., ill.....	60
<i>Abrégé de Zoologie</i> , 130 pp., ill.....	20
<i>Le Naturaliste canadien</i> , revue mensuelle. Abonnement.....	1.00